

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**Séance du 5 mars 2018**

**DÉLIBÉRATION n°2018-01**

Le conseil d'administration s'est réuni le 5 mars 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 23 février 2018.

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université,

**Point de l'ordre du jour :**

1.1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 13 novembre 2017.

**Exposé de la décision :**

Sans objet.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

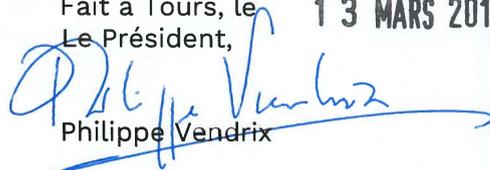
- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 13 novembre 2017.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions	0
Votes exprimés	29
<b>Pour :</b>	<b>29</b>
Contre	0

**Pièce jointe :**

- Compte rendu du conseil d'administration du 13 novembre 2017.

Fait à Tours, le **13 MARS 2018**  
Le Président,  
  
Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

**13 MARS 2018**

Transmise au recteur le :

**13 MARS 2018**

**Direction des Affaires Juridiques**

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS  
Séance du 13 novembre 2017**

**Membres présents**

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;  
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

M. Emmanuel NÉRON ; Mme Claude OPHÈLE ; M. Philippe PRÉVOST ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ;  
Mme Chantal BARRIN-Le GUELLEC ; Mme Christelle DUTILLEUL ; M. Jean FABBRI ; M. Kilian RASCHEL ; M. Clovis TAUBER ;  
M. Pascal MEICHEL ; Mme Emily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Emmanuel THIBAUT ; Mme Dominique VAILLANT ; M. Benoit WOLF ;  
M. Jean-Patrick GILLE ;

**Ont donné procuration**

Mme Catherine BELZUNG et M. Philippe PREVOST à M. Philippe ROINGEARD ;  
M. David FIALA à M. Kilian RASCHEL ;  
Mme Mathilde GRALEPOIS à M. Jean FABBRI ;  
M. Benjamin LAVERGNE à Mme Christelle DUTILLEUL ;  
Mme Yasmine LEBAILLY à M. Bastien COLLINOT ;  
Mme Catherine BEAUMONT et Mme Carole FAISANDIER à M. Emmanuel NERON ;  
Mme Catherine COLBERT et M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX ;  
M. Sébastien LAMBERT à M. Benoit WOLF.

**Excusés**

Mme Anne Besnier.

**Participaient à titre consultatif**

Mme Corinne MANSON, Vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ;  
M. Emmanuel LESIGNE, Vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Cécile GOÏ, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; Mme Martine PELLETIER, Vice-présidente chargée de la culture ; M. Pascal RAOULT, Vice-président chargé de la vie étudiante ; M. Eric-Alain ZOUKOUA, Vice-président chargé des finances ; M. Alain BOTTON, Directeur Général des Services ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des Affaires Juridiques ; Mme Nicole BODET-CASSEREAU, Agent comptable ; M. Alexis CHOMMELOUX, Directeur de l'UFR Lettres et Langues ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques ; M. Patrick LAFPEZ Directeur de l'IUT de Blois ; M. Benoist PIERRE, Directeur du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance ; M. Yves RAINGEAUD, directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines , M. Bruno BOISSAVIT, Directeur du Service de la Documentation ; M. Philippe DAILLOUX, Directeur des Services Financiers ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des Ressources Humaines.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

## 1. APPROBATION DE COMPTES RENDUS

### 1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 16 octobre 2017

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 2017 est approuvé par la délibération n°2017-72 (unanimité).

## 2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### 2.1. Informations du Président

- Contrat d'établissement calendrier

L'Université a reçu un courrier du MESER présentant les différentes phases du débat de contractualisation consécutif aux retours d'évaluation. Une visite de la DGESIP est prévue pour mars 2018 à l'issue de laquelle une trame de contrat « volet spécifique » sera proposée. Parallèlement, la nouvelle maquette des indicateurs 2018-2022 nous sera adressée. Il conviendra de la renseigner et de fixer des cibles.

Le document définitif de contractualisation devrait nous parvenir en mai 2018 pour examen par les conseils et signature en juin/juillet.

- COMUE Centre-Val de Loire

Le décret n°2017-1493 du 25 octobre 2017 portant création de la COMUE Centre-Val de Loire a été publié au journal officiel du 27 octobre 2017.

Une réunion des cinq membres fondateurs a acté la publication du décret et a proposé au rectorat le nom d'un administrateur provisoire. Il s'agit de M. Jean-Marie Castelain, directeur de l'INSA Centre-Val de Loire. Son rôle est d'organiser les élections au conseil d'administration et au conseil académique de la COMUE ainsi que de proposer un règlement intérieur. Par ailleurs, l'agent comptable de l'Université d'Orléans sera, par adjonction de service, l'agent comptable de la COMUE (au 1<sup>er</sup> décembre 2018).

Jean Fabbri, pour les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" EaT, souhaite que le décret soit diffusé aux personnels de l'université. Il demande s'il y a un agenda pour les élections et par ailleurs s'interroge sur le statut de cette COMUE puisque le gouvernement souhaite modifier au vu de l'échec de plusieurs ComUE (Bordeaux, Bretagne Loire, Paris,...) le rôle qui leur était dévolu par la loi Fioraso.

- Nouveaux cursus et écoles universitaires de recherche (PIA 3)

Le projet « nouveau cursus » de l'Université n'a pas été retenu. Il semblerait toutefois que le MESR tienne compte de certains projets non retenus par le commissariat général à l'investissement.

S'agissant des écoles universitaires de recherche (EUR), les résultats, limités (27 EUR), montrent une concentration sur l'île de France et sur des universités IDEX.

Jean Fabbri souligne deux aspects de cette situation : d'une part et c'est l'essentiel, la fragilité des universités (Tours comme bien d'autres) devant le déséquilibre des financements entre ce qui relève du "récurrent" la MIREs et ce qui relève des "projets" et des PIA. Cela ne doit pas durer et il faudrait une vive réaction des communautés universitaires et de leurs présidents. En second lieu cela interroge sur les constants choix de l'université de Tours, autour des mêmes équipes, pour les mêmes échecs aux LABEX, ISITE, institut Convergence et EUR !

- Plan licence

Le gouvernement prépare un projet de loi « orientation et réussite des étudiants » relatif, notamment, à l'accès à l'université et à la vie étudiante. Sur ce dernier point, le projet de texte confie aux CROUS le soin de collecter un nouveau « droit d'inscription » pour la vie étudiante, droit qui serait ensuite reversé aux établissements. Le cadre exact et précis n'est pas encore fixé, ni les modalités de mise en œuvre.

Jean Fabbri considère que l'opération actuelle du ministère ne prend pas en compte les sources principales des difficultés : pas assez de moyens (postes et budgets) pour accueillir et faire réussir les étudiants dans leur projet d'étude ; il pointe un fonctionnement potentiellement très lourd et chronophage du dispositif envisagé pour l'étude des milliers de dossiers des futurs bacheliers.

## **2.2. Rapport du médiateur de l'Université**

M. Christian Garbar, médiateur de l'Université, présente son rapport dont les conseillers ont été précédemment destinataires.

## **3. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **3.1. Approbation du budget rectificatif n°2**

Ce budget rectificatif n°2 réduit les autorisations d'engagements (AE) de 8 799 939€ pour un montant global après BR2 de 217 454 637€. Les crédits de paiement (CP) diminuent de 3 104 173€, pour amener leur montant après BR2 à 206 603 980€. Les recettes (RE) baissent de 2 634 192€, pour un total de 204 429 830€. Pour la Fondation François Rabelais, ce BR2 comporte une seule modification, un complément de dépenses de 12 000€.

Le budget rectificatif n°2 est approuvé par la délibération n° 2017-73 (unanimité).

### **3.2. Approbation des propositions de la commission des moyens de 27 octobre 2017**

La commission des moyens a approuvé un don de la société francophone de néphrologie, dialyse et transplantation pour l'EA 4245.

L'acceptation du don est approuvée par la délibération n° 2017-74 (unanimité).

## **4. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES**

### **4.1. Modification des statuts de l'Université : composition du comité électoral consultatif**

Le décret n°2017-610 du 24 avril 2017 modifie certaines dispositions du code de l'éducation relatives aux modalités d'élection dans les conseils des EPSCP. Plus précisément, la composition du comité électoral consultatif, issue du nouvel article D. 719-3 du code de l'éducation, est modifiée et doit d'être inscrite dans les statuts. Il est proposé au conseil d'administration d'ajouter un alinéa à la fin de l'article 15 des statuts relatif à la composition du comité consultatif électoral et de procéder à la désignation des représentants des personnels et usagers.

La composition du comité électoral ainsi que la désignation des représentants des personnels et des usagers au comité consultatif électoral sont approuvées par la délibération n°2017-75 (unanimité).

### **4.2. Délégation de pouvoir au Président de l'Université pour signer des marchés supérieurs à 500 000€**

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'Université (délibération n°2016-74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une délégation de signature au Président de l'Université. La signature du Président pour les marchés visés par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

La délégation de pouvoir au Président de l'Université pour signer les actes nécessaires à l'attribution des marchés publics listés est approuvée par la délibération n° 2017-76 (unanimité).

#### **4.3. Désignation des référents.**

Il est proposé au conseil d'administration de désigner deux référents :

- un référent « intégrité scientifique » dans le cadre de la charte de déontologie des métiers de la recherche (qui s'inscrit elle-même dans le cadre des recommandations internationales, du rapport Corvol et de l'office français de l'intégrité scientifique) ;
- un référent « racisme et antisémitisme » dans le cadre du plan ministériel de « Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la république » et du plan interministériel « la République contre le racisme et l'antisémitisme ».

Les désignations de M. Thierry MOREAU, Professeur des Universités de biochimie et de biologie moléculaire, en qualité de référent « intégrité scientifique » et de M. Sylvain CRÉPON, Maître de Conférences de Sciences politiques, en qualité de référent « racisme et antisémitisme » a été approuvée par la délibération n°2017-77 (unanimité).

#### **4.4. Attribution de concessions de logement.**

En vertu de l'article R. 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques, il revient au conseil d'administration d'attribuer les concessions de logement par nécessité absolue de service.

L'attribution d'une concession de logement à M. Sébastien LE PRIOL (8 bis rue de Fromont à Tours) et à M. Kriss DARLET (3 rue des Tanneurs à Tours) est approuvée par la délibération n° 2017-78 (unanimité).

### **5. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT**

#### **5.1. Approbation des propositions de la CFVU du 26 octobre 2017.**

La CFVU du 26 octobre 2017 a émis des propositions qui nécessitent l'approbation par le conseil d'administration :

- Ouverture des filières et années d'études aux étudiants étrangers et niveau de langue exigé ;
- Modification du calendrier universitaire 2017-2018 ;
- Modification des règles d'admissibilité au concours d'orthophonie ;
- Modification de la composition de la commission du FSDIE.

Les propositions émises par la CFVU sont approuvées par la délibération n° 2017-79 (unanimité).

#### **5.2. Désignation d'un représentant étudiant (titulaire et suppléant) à la commission FSDIE.**

Aucun candidat ne s'est présenté. Pas de vote.

### **6. RECHERCHE ET VALORISATION**

#### **6.1. Compte rendu de la commission de recherche du 26 septembre 2017**

M. Emmanuel LESIGNE, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation, présente les points évoqués lors de la commission recherche du 26 septembre 2017.

#### **6.2. Compte rendu de la commission de recherche du 17 octobre 2017**

M. Emmanuel LESIGNE, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation, présente les points évoqués lors de la commission recherche du 17 octobre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 5 mars 2018

**Le Président,  
Philippe Vendrix**

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'Université (rubrique : L'université/Délibérations)